

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 10 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de la convocation
4 décembre 2025Objet de la délibération
**Classes
d'environnement
Année scolaire
2025-2026
Ecole élémentaire
Jean Macé
Mars 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - MM. Yves NEMBRINI - Michel BIRCK - Mme Chantal ROMO - M. Jean MARGET - Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - MM. Xavier DARCHÉ - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Dorothée PIERARD - Ophélie VAN ELSUWE - MM. Loïc ABGRALL - Casimir SZEPIZDYN - Louis NKAKE CHAKOMI - Stéphane GRAS - Mme Emilie LELONG - M. Patrick GOSSET.

Absents excusés : Mme Isabelle FRILLAY (pouvoir à Mme Mirjana JAKOVLJEVIC) - Mme Laëtitia ROULET (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) - M. Roger MENN (pouvoir à Mme Laëtitia COQUELLE) - M. Didier DUCHAUSSOY (pouvoir à M. Michel BIRCK) - M. Salim BACHIR.

Absentes : Mmes Pauline DESGUERRE - Isabelle CHARETTEUR.

Madame Emilie LELONG est nommée secrétaire de séance.

L'école élémentaire Jean Macé souhaite inscrire 4 classes d'environnement "Montagne" au centre Valcoline à ALLEVARD (Isère) du 2 au 7 mars 2026. Il s'agit des classes de Mesdames BRUNET (CE2/CM1), DUCLOS (CM1/CM2), TOURTE (CM1/CM2) et Monsieur LANDRIOT (CM1/CM2) :

Le coût du séjour pour 79 enfants est de 60 302.30 €.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'intention de départ, décide de prendre en charge 55 % du montant du séjour pour les enfants dont les parents sont domiciliés à LIANCOURT et pour les enfants scolarisés en ULIS et de fixer le montant de la participation de la commune et celui des familles comme suit :

	Liancourtois	Extérieur
Coût du séjour par enfant (60 302.30 € / 79 élèves)	763.62 €	763.62 €
Participation communale (55 % du prix du séjour)	- 419.83 €	/
Participation par enfant	343.49 €	763.62 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65888 - Charges diverses de gestion courante, du Budget Primitif de l'exercice 2026, tout comme les recettes escomptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 12 décembre 2025

Le Maire,


Laëtitia COQUELLE